



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance du 7 juillet 2025, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

1125, Route 111 Ouest
Lot 4 049 329
Cadastre officiel du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- ▶ Permettre le maintien tel que cadastré du lot 4 049 329 avec une profondeur moyenne de 70,68 mètres au lieu d'une profondeur moyenne de 75 mètres tel que décrit au règlement de lotissement 07-081 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 juillet 2025 à 19 heures, à la salle municipale/secteur Colombourg au 705, 2^e-et-3^e rang de Colombourg.

Donné à Macamic, ce 16 juin 2025


Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe